



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **18 mars 2019**

Délibération n° 2019-3353

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2019 - 1ère phase

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Vincent

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 26 février 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 20 mars 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme El Faloussi, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Casola (pouvoir à M. Boudot), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Genin (pouvoir à M. Bravo), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Passi, Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Aggoun.

**Conseil du 18 mars 2019****Délibération n° 2019-3353**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2019 - 1ère phase**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 21 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La loi d'orientation et de programmation n° 2014-773 du 7 juillet 2014 définit les principes et le cadre d'action des collectivités territoriales dans la mise en place de leur politique de développement et de solidarité internationale dans ses composantes économique, sociale, environnementale et culturelle.

Dans ce cadre, la Métropole de Lyon peut soutenir, par des subventions de fonctionnement, des acteurs locaux du territoire menant des actions en cohérence avec les principaux axes stratégiques de la Métropole à l'international : stratégie Europe et politiques européennes sur le territoire, coopérations bilatérales géographiques et thématiques, coopération au développement avec les pays émergents, internationalisation du territoire, sensibilisation des citoyens, et notamment des publics jeunes, aux grands enjeux mondiaux du XXI<sup>e</sup> siècle.

**I - Les objectifs poursuivis par la Métropole, les thématiques et les critères de sélection des projets**

La Métropole et la Ville de Lyon ont lancé pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2017, une procédure commune d'AAPI, reconduite en 2018 et 2019, pour l'attribution et le financement des subventions sur les thématiques internationales relevant de leurs compétences respectives, avec les objectifs suivants :

- stimuler l'engagement de la société civile, et plus particulièrement de la jeunesse, face aux défis sociétaux du XXI<sup>e</sup> siècle,
- faire émerger des dynamiques d'actions renouvelées, innovantes et concertées dans le cadre des compétences de la Métropole,
- structurer l'accompagnement des porteurs de projets du territoire et soutenir une plus forte efficacité collective,
- optimiser l'impact local des actions collectives dans une cohérence entre ici et là-bas.

La reconduction pour l'année 2019 ainsi que les modalités d'organisation d'un nouvel AAPI, selon une procédure commune avec la Ville de Lyon, ont été approuvées par la délibération du Conseil de la Métropole n° 2018-2954 du 17 septembre 2018.

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- l'appel à projets est ouvert aux associations, aux groupements d'intérêt public, établissements publics domiciliés ou ayant leur siège social sur le territoire de la Métropole,
- les initiatives des porteurs de projets doivent contribuer à l'intérêt général,
- les initiatives des porteurs de projets doivent contribuer à l'intérêt local de la Métropole.

Les thématiques retenues pour l'AAPI 2019 sont les suivantes :

- dynamiques d'internationalité sur le territoire de la Ville de Lyon et de la Métropole,
- développement et promotion de la francophonie sur le territoire de la Ville de Lyon et de la Métropole, en lien avec les territoires partenaires,
- dialogue des cultures par l'éducation à la citoyenneté européenne et internationale, sur le territoire de la Ville de Lyon et de la Métropole et sur les territoires partenaires,
- projets de solidarité internationale menés avec des territoires émergents sur la base d'échanges réciproques et solidaires, visant à favoriser le développement local et l'autonomie des populations bénéficiaires (hors projets Fonds de solidarité eau).

Chaque projet retenu peut être subventionné par la Métropole ou conjointement par la Métropole et la Ville de Lyon. Dans les 2 cas, le montant total des subventions accordées est plafonné à 50 % des dépenses éligibles du budget global prévisionnel du projet. En conséquence, le financement du projet doit reposer sur d'autres sources de financement.

Les dossiers sont instruits par le service commun des relations internationales Métropole / Ville de Lyon qui a été institué au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ses objectifs sont d'optimiser les ressources, renforcer l'impact des politiques respectives de la Métropole et de la Ville de Lyon et conduire une stratégie complète et intégrée dans le domaine des relations internationales.

Les dossiers sont instruits par ce service selon les objectifs fixés par chaque collectivité sur son champ de compétences et selon les calendriers prévisionnels suivants :

- phase 1 : lancement de l'appel à projets le 1<sup>er</sup> octobre 2018,
- date de clôture de dépôt des dossiers le 31 octobre 2018,
- présentation de la délibération relative aux subventions de fonctionnement ou d'investissement pour les projets financés lors du Conseil de Métropole du 18 mars 2019,
- phase 2 : lancement de l'appel à projets le 1<sup>er</sup> avril 2019,
- date de clôture de dépôt des dossiers le 30 avril 2019,
- présentation de la délibération relative aux subventions de fonctionnement ou d'investissement pour les projets financés lors du Conseil de Métropole de septembre 2019.

## **II - Bilan de l'AAPI 2018**

En 2018, l'AAPI a été mis en œuvre en 2 phases distinctes avec une enveloppe budgétaire prévisionnelle maximale de 295 000 € pour la Métropole.

Les résultats de la phase 1 en 2018 sont les suivants :

- 23 projets ont été retenus pour être financés, dont 17 nouveaux porteurs de projets, pour un montant total de 146 000 €, selon la répartition thématique suivante :
- . 10 dossiers sur la thématique de l'internationalité,
- . 2 dossiers sur la thématique de la francophonie,
- . 5 dossiers sur la thématique de l'éducation à la citoyenneté européenne et internationale,
- . 6 dossiers sur la thématique de la solidarité internationale.

Les résultats de la phase 2 en 2018 sont les suivants :

- 30 projets ont été retenus pour un financement, dont 14 nouveaux porteurs de projets, pour un montant de 149 000 €, selon la répartition thématique suivante :
- . 15 dossiers sur la thématique de l'internationalité,
- . 3 dossiers sur la thématique de la francophonie,
- . 7 dossiers sur la thématique de l'éducation à la citoyenneté européenne et internationale,
- . 5 dossiers sur la thématique de la solidarité internationale.

La mise en place de l'AAPI a rempli son objectif de générer de nouvelles initiatives au service du développement des territoires et de leurs habitants, ici et là-bas. Ce dispositif s'appuyant sur ces nombreux acteurs permet de mieux accompagner et valoriser les initiatives citoyennes du territoire métropolitain favorisant les échanges internationaux, de favoriser l'intelligence collective en s'appuyant sur la communauté d'acteurs qui représente un véritable potentiel d'expertise, d'innovation et de mobilisation.

Les initiatives des acteurs locaux et du tissu associatif participent au développement et au rayonnement international et s'inscrivent, à ce titre, dans les politiques publiques portées par la Métropole. Ces actions sont un ferment de lien social et de cohésion territoriale ici et là-bas. L'alliance des collectivités territoriales et des sociétés civiles contribue au dialogue des cultures sur le territoire métropolitain en lien avec les partenaires dans le monde entier.

Les résultats globaux de l'année 2018 sont les suivants :

- 53 projets financés par la Métropole pour un montant de 295 000 €, dont 31 nouveaux porteurs de projets,
- 12 dossiers cofinancés,
- 41 projets ont été financés par la Ville de Lyon pour un montant de 264 000 €, dont 18 nouveaux porteurs de projets.

Cet AAPI a donc bien permis de rationaliser et de renouveler les projets et acteurs locaux bénéficiaires de subventions dans un cadre budgétaire contraint.

### III - Résultats de l'AAPI 2019 1<sup>ère</sup> phase et proposition de financements

Pour la 1<sup>ère</sup> phase de l'AAPI 2019, 60 dossiers ont été reçus, dont 27 présentés par de nouveaux porteurs de projets et répartis selon les différentes thématiques suivantes :

- 21 dossiers sur la thématique de l'internationalité,
- 10 dossiers sur la thématique de la francophonie,
- 12 dossiers sur la thématique de l'éducation à la citoyenneté européenne et internationale,
- 17 dossiers sur la thématique de la solidarité internationale.

Le paiement des subventions interviendra en une fois à la suite de l'entrée en vigueur de la présente délibération et sur présentation du bilan qualitatif et financier du projet réalisé, hormis pour les associations dont les modalités de versement seront définies dans une convention.

Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement, dans la 1<sup>ère</sup> phase de l'AAPI 2019, au profit de 25 structures, dont le détail est fourni en annexe, pour la réalisation de leur projet à caractère international en 2019, et pour un montant total de 152 800 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations et structures, d'un montant total de 152 800 € au titre de la 1<sup>ère</sup> phase de l'AAPI de l'année 2019, au profit des 25 bénéficiaires selon la répartition figurant à l'état ci-après annexé,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et les associations et structures suivantes : CCI Lyon Métropole Saint Etienne Roanne, Faso Feu, France Ethiopie Corne de l'Afrique, La Caravane des dix Mots, La Maison des solidarités locales et internationales, Les Canuts des Canits et Maison des Européens Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 152 800 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P02O1920.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2019.**